

Image not found or type unknown



donation ou obligation alimentaire

Par **lido**, le **28/06/2019** à **17:45**

Bonjour,

ma mère qui est caution pour un prêt et le logement de mon frère, se voit dans l'obligation de régler les 2 et ce depuis un moment. Au moment de la succession, ces sommes vont-elles être considérées comme des donations ou des obligations alimentaires?